



Statut juridique pour une intervention exceptionnelle

Par **ajeze**, le 11/11/2013 à 12:09

Bonjour,

Dans le cadre d'une conférence qui ne me rapportera pas plus de 200 euros, je souhaite savoir si je peux déclarer ce montant sans pour autant être autoentrepreneur. J'exerce par ailleurs une activité comme enseignante.

A.Jeze

Par **P.M.**, le 11/11/2013 à 17:31

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par **ajeze**, le 11/11/2013 à 20:42

Je vous entend et pensais aborder une question qui s'inscrivait dans le droit du travail. Je vais donc m'y reprendre à deux fois.

A.jeze

Par **P.M.**, le 11/11/2013 à 20:59

Je pense que le mieux serait d'interroger le centre des impôts si pour cette conférence, vous n'avez pas le statut de salarié(e)...

Par **ajeze**, le 11/11/2013 à 21:33

Merci à vous, je m'y emploie. Bonne soirée à vous.

A.jeze